Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 15 juillet 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation2 p. (358r, 359v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 15 juillet 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50759

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction15 juillet 1882
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireLecomte, Maxime (1846-1914)
Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur l'affaire du duc de Padoue. Godin envoie à Lecomte un ensemble de documents sur l'affaire du procès avec le duc de Padoue, dont il donne le détail.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Procédure (droit)
Personnes citées

- Arrighi de Casanova, Ernest (1814-1888)
- Falaize, Alfred (1843-1933)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50759?context=pdf

358

Paris 17 juillet 1882.

Monsieur,

Mon avocé de Vervins, M. Pélaige, a dû vous adresser le jugement de justice de paix intervenu dans mon affaire en possessoire avec M. de Pâmes. Je crois bien faire en vous envoyant directement les documents qui m'ont servi à exposer l'affaire devant le Juge de Paix. Je vous les adresse donc, par ce même courrier, comme papiers d'affaires.

Ce paquet contient :

1° L'arrêté préfectoral m'autorisant à établir les barrages ;

2° L'opposition faite par M. de Pâmes, en date du 7 7bre 81 ;

3° Un extrait des archives de la mairie de Paris, concernant la vente ou la cession faite par la ville, de la propriété appartenant aujourd'hui à M. de Pâmes ;

4° L'assignation en possessoire devant la justice de paix, en date du 9 janvier 1882.

5° Un dossier de neuf pièces (sauf le N° 6 qui est compris dans deux documents dont il est parlé ci-après) extrait

1° Me avocat à Vervins.

aussi des archives de la ville de Guise et faisant voir les différentes phases de la propriété de Padoue devant la municipalité de Guise ;

5° — Un rapport fait par l'administration centrale du département de l'Aisne sur la vente d'eau, en ce qui touche au moulin situé le long de l'enclos de Padoue et de la propriété de l'Association de Familistère ;

6° — Une transaction faite le 21 décembre 1807, au sujet de ce même moulin en aval et dans laquelle il n'est nullement question des prétendus droits de l'autre riveraine, que M. de Padoue revendique aujourd'hui ;

7° — La pétition de la matrice cadastrale de Guise indiquant que M. de Padoue ne paie aucune contribution pour le cours d'eau.

Les autres pièces que je pourrais vous envoyer sont mes titres de propriété avec plans mais dans le jugement du juge de paix de Guise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Gaston [illegible]